



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10754
3 août 1972
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS
UN LIBRARY

AUG 4 1972

LETTRE DATEE DU 1er AOUT 1972, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE PRESIDENT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE QUI
CONCERNE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Comme suite à ma lettre du 16 avril 1972 (S/10624) et conformément à une décision que le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a prise à sa 876ème séance, le 1er août 1972, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, à l'attention du Conseil de sécurité, le rapport de la Mission spéciale créée par le Comité spécial à sa 840ème séance, le 14 mars 1972, pour qu'elle se rende dans les régions libérées de la Guinée (Bissau) (A/AC.109/L.804) 1/. A cet égard, je tiens à vous signaler tout particulièrement les conclusions et recommandations (par. 71 à 82 du rapport) que le Comité spécial a approuvées à la même séance.

Conformément à la même décision, je vous transmets également, à l'attention du Conseil de sécurité, des exemplaires des comptes rendus in extenso des séances pertinentes du Comité spécial (A/AC.109/PV.875 et 876) 2/.

Le Président du Comité spécial chargé d'étudier
la situation en ce qui concerne l'application
de la Déclaration sur l'octroi de l'indé-
pendance aux pays et aux peuples coloniaux,

(Signé) Salim Ahmed SALIM

1/ N'est pas reproduit dans le présent document; pour le texte, voir document A/AC.109/L.804.

2/ Ne sont pas reproduits dans le présent document; pour le texte, voir A/AC.109/PV.875 et 876.